Libres penseurs athées
COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LPA lance un 2e défi au CFIC : Débattons de la Loi 21 québécoise

Montréal, Québec, 29 octobre 2025 – *Libres penseurs athées* (LPA), une association qui appuie la laïcité et défend les droits de athées, lance un défi au *Centre for Inquiry Canada* (CFIC), leur proposant un débat public au sujet de la *Loi sur la laïcité de l'État* (« Loi 21 ») québécoise qui interdit le port de signes religieux aux fonctionnaires en position d'autorité. L'organisme CFIC, situé à Toronto, prétend appuyer le sécularisme mais s'y oppose dans la juridiction même en Amérique du Nord, le Québec, où se fait actuellement le plus grand progrès en ce sens.

Vers la fin de 2020, lors de la contestation de la Loi 21 devant la Cour supérieure du Québec, LPA est intervenu, aux côtés de plusieurs autres organismes laïques, en appui à cette Loi. Aujourd'hui, cette contestation arrivant à la Cour suprême du Canada, CFIC intervient ***contre*** la Loi 21, avec deux autres groupes partenaires.

Plus précisément, LPA suggère que le débat se penche sur la question suivante : « L'État peut-il légitimement interdire à ses employés le port de signes religieux lorsqu'ils sont en service ? » LPA argumentera bien sûr en faveur d'une réponse affirmative à cette question. LPA propose également que le débat se tienne virtuellement (par internet), en anglais, et d'ici quelques semaines ou quelques mois, et que la modération se fasse par une personne ou par plusieurs personnes approuvées par les deux parties.

Il ne s'agit pas de la première proposition de débat lancée par LPA au CFIC. En 2021, LPA a lancé un défi semblable, mais CFIC l'a rejeté sans donner de raison.

Or, cette fois-ci, le CFIC aura-t-il l'honnêteté intellectuelle d'exposer à la critique et au débat publics sa position incohérente ? Ou se cachera-t-il toujours derrière sa définition tendancieuse du « sécularisme », excluant le principe de séparation entre religions et État, limitant ainsi le sécularisme à une simple neutralité religieuse, permettant à toute religion de s'ingérer dans les affaires d'État ? Le CFIC expliquera-t-il pourquoi il s'oppose à une législation qui protège la liberté de conscience des usagers de la fonction publique et des écoliers, mais persiste hypocritement à se prétendre « séculariste » ? Expliquera-t-il pourquoi il s'est allié avec des obscurantistes religieux qui classent les croyances religieuses comme essentiellement supérieures aux convictions et opinions politiques ou autres, élevant ainsi la religion à une telle importance que l'État doit permettre à ses fonctionnaires de se livrer à des pratiques religieuses et d'imposer leur religion aux usagers (c'est-à-dire de faire du prosélytisme) au travail ?

Finalement, CFIC reconnaîtra-t-il que le multiculturalisme canadien n'est rien d'autre qu'un euphémisme pour le multi-tribalisme, une idéologie qui mène à la fragmentation de la société en des « communautés » culturelles rigidement délimitées, chacune avec ses priorités propres, compromettant ainsi les droits humains universels et constituant un frein à l'évolution sociale ?

Nous attendons la réponse du CFIC.

– 30 –

POUR INFORMATIONS:
David Rand bulletin@atheologie.ca
Pierre Marchand secretariat@atheologie.ca
Site web : www.atheologie.ca